REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
41350

Objet : désignation de Monsieur Pierre LEVAVASSEUR, conseiller municipal, en tant que **correspondant défense de la commune.**

N° 2025/25 VM

Le maire de Saint-Gervais-la-Forêt,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 portant sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Daniel BOULAY, conseiller municipal,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondant Défense,

Vu le conseil municipal du 27 janvier 2025, ou l'avis du conseil municipal a été recueilli,

Considérant que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre LEVAVASSEUR, conseiller municipal est nommé correspondant « défense » dont les missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense,
- Le parcours citoyen,
- La mémoire et le patrimoine

Article 2 : Monsieur Pierre LEVAVASSEUR informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans ce domaine de compétence.

Article 3 : Madame la directrice générale des services de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié et dont l'ampliation sera remise aux intéressés et transmise aux représentants de l'Etat,

- Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher,
- Monsieur Pierre LEVAVASSEUR,

Le maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Transmis au représentant de l'Etat le 10 février 2025,
Notifié le 11 février 2025,
Publié le 11 février 2025,
Saint-Gervais-la-Forêt, le 06/02/2025,

Le maire, Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie de St-GERVAIS-la-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250210-ACC2025-25-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025